

# Quatrième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction

15 octobre 2019  
Français  
Original : anglais

Seconde réunion préparatoire  
Genève, 18 septembre 2019

## Rapport d'activité

### I. Introduction

1. La Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction dispose, au paragraphe 1 de l'article 12, que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies « convoquera une Conférence d'examen cinq ans après l'entrée en vigueur de la présente Convention » et que « les Conférences d'examen ultérieures seront convoquées par le Secrétaire général des Nations Unies si un ou plusieurs États parties le demandent, pourvu que l'intervalle entre les Conférences d'examen ne soit en aucun cas inférieur à cinq ans ».
2. À la troisième Conférence d'examen, en 2014, les États parties ont décidé que la quatrième Conférence d'examen se tiendrait à la fin de 2019, comme indiqué dans le Document final de la Conférence (APLC/CONF/2014/4, par. 31).
3. À leur dix-septième Assemblée, les États Parties ont décidé que la quatrième Conférence d'examen se tiendrait à Oslo la semaine du 25 au 29 novembre 2019, et qu'elle serait précédée de réunions préparatoires à Genève, les 24 mai et 18 septembre 2019. Elle a en outre décidé d'élire à la présidence de la quatrième Conférence d'examen l'Ambassadeur et Représentant permanent de la Norvège auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, Hans Brattskar.

### II. Organisation de la seconde réunion préparatoire

4. La seconde réunion préparatoire s'est ouverte le 18 septembre 2019 sous la présidence de l'Ambassadeur et Représentant permanent de la Norvège auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, Hans Brattskar, Président de la quatrième Conférence d'examen.
5. La seconde réunion préparatoire a adopté son ordre du jour, publié sous la cote APLC/CONF/2019/PM.2/1.

### III. Participation à la seconde réunion préparatoire

6. Les États parties dont le nom suit ont participé à la réunion : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Bulgarie, Cambodge, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, El Salvador, Équateur, Espagne, État de Palestine, Éthiopie, Finlande, France, Grèce, Indonésie, Iraq, Irlande, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Malaisie, Malte, Mexique, Monténégro, Mozambique, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pays-

GE.19-17692 (F) 111119 111119



\* 1 9 1 7 6 9 2 \*

Merci de recycler



Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen et Zambie.

7. Les délégations des États ci-après ont participé à la réunion en qualité d'observateurs, conformément au paragraphe 4 de l'article 11 de la Convention et au paragraphe 1 de l'article premier du Règlement intérieur de la réunion : Arabie saoudite, Inde, Kazakhstan, Liban, Maroc et République arabe syrienne.

8. Conformément au paragraphe 4 de l'article 11 de la Convention et aux paragraphes 2 et 3 de l'article premier du Règlement intérieur, les organisations et institutions internationales, organisations régionales, organisations non gouvernementales et entités ci-après ont participé à la réunion en qualité d'observateurs : Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG), Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Service de la lutte antimines de l'ONU et Union européenne.

9. Conformément au paragraphe 4 de l'article 11 de la Convention et au paragraphe 4 de l'article premier du Règlement intérieur, les organisations dont le nom suit ont également participé à la réunion en qualité d'observateurs : HALO Trust et Mines Advisory Group (MAG).

#### **IV. Travaux de la seconde réunion préparatoire**

10. La seconde réunion préparatoire a tenu deux séances plénières, le 18 septembre 2019.

11. La réunion a examiné le programme de travail de la quatrième Conférence d'examen, publié sous la cote APLC/CONF/2019/PM.2/WP.2. Elle a également examiné une version actualisée du projet d'ordre du jour de la quatrième Conférence d'examen, publié sous la cote APLC/CONF/2019/PM.2/CRP.1, qui tient compte des résultats des consultations tenues par la présidence sur l'organisation des travaux de la quatrième Conférence d'examen.

12. La réunion a examiné une version actualisée du projet d'examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (2014-2019) soumis par la présidence et publié sous la cote APLC/CONF/2019/PM.2/WP.3. Elle a également examiné le projet de Plan d'action d'Oslo, publié sous la cote APLC/CONF/2019/PM.2/WP.1, le projet d'éléments pour la Déclaration d'Oslo pour un monde sans mines (2019), publié sous la cote APLC/CONF/2019/PM.2/WP.4, ainsi que les Réflexions sur le programme de réunions et les mécanismes de mise en œuvre, et projets de recommandations correspondants, publiés sous la cote APLC/CONF/2019/PM.2/WP.6. Les États parties et les États observateurs ont échangé leurs points de vue et contribué à l'élaboration de ces documents. Le Président s'est félicité des propositions constructives reçues, qui l'aideront à poursuivre l'élaboration et la consolidation des projets de documents qui seront soumis pour examen à la quatrième Conférence d'examen.

13. Le Directeur de l'Unité d'appui à l'application de la Convention a communiqué à la réunion des informations actualisées sur l'élaboration du plan de travail et du budget de l'Unité pour 2020-2024.

14. Le pays hôte (Norvège) a communiqué à la réunion des informations actualisées sur des questions logistiques et administratives. Celle-ci s'est déclarée satisfaite de l'état d'avancement des préparatifs. Elle a pris note de l'invitation à réaffirmer à un haut niveau, à la quatrième Conférence d'examen, l'engagement politique en faveur de la Convention.

15. La réunion a examiné l'état des contributions à la quatrième Conférence d'examen. Elle a pris note avec préoccupation de la situation financière liée aux versements tardifs et

aux arriérés de contributions, et a souligné qu'il importait de garantir le plein respect de l'article 14 de la Convention. Elle a examiné un rapport et des recommandations sur le caractère prévisible et durable des contributions financières, présentés par la présidence et publiés sous la cote APLC/CONF/2019/PM.2/WP.5. Les États parties et les États observateurs ont échangé leurs points de vue et contribué au document. Le Président s'est félicité des suggestions constructives qui l'aideraient à poursuivre l'élaboration de ce dernier.

16. Le Coordonnateur du Programme de parrainage a communiqué des informations actualisées à la réunion. Cette dernière a noté que la garantie d'une participation large et diversifiée à la quatrième Conférence d'examen était dans l'intérêt de tous les États parties et qu'il était important que chacun d'entre eux présente la façon dont il met en œuvre la Convention.

## V. Décisions et recommandations

17. La réunion a examiné et approuvé la version actualisée du projet d'ordre du jour de la quatrième Conférence d'examen, publié sous la cote APLC/CONF/2019/PM.2/CRP.1, ainsi que le programme de travail provisoire de la Conférence, publié sous la cote APLC/CONF/2019/PM.2/WP.2, et en a recommandé l'adoption par la quatrième Conférence d'examen.

18. La réunion a pris note des documents soumis préalablement à la quatrième Conférence d'examen et s'est globalement félicitée de ce que leur teneur éclairerait utilement les travaux en cours en vue d'élaborer un plan d'action pour la période faisant suite à la quatrième Conférence d'examen, une déclaration politique, ainsi que des recommandations concernant le programme de réunions et les mécanismes de mise en œuvre pour la période séparant de la cinquième Conférence d'examen.

19. La réunion a pris note de l'état d'avancement de l'élaboration du programme de travail et du budget de l'Unité d'appui à l'application de la Convention pour 2020-2024.

20. Dans le cadre de l'examen de l'état financier des contributions à la quatrième Conférence d'examen, la réunion a invité tous les États parties et les États non parties participant aux réunions se tenant au titre de la Convention à s'acquitter promptement de la totalité de leurs contributions et à respecter scrupuleusement leurs obligations au titre de l'article 14 de la Convention.

21. Également dans le cadre de l'examen de l'état des contributions financières à la quatrième Conférence d'examen, la réunion a pris note du rapport et des recommandations sur le caractère prévisible et durable des contributions financières présentés par le Président, et s'est globalement félicitée de ce que leur teneur éclairerait utilement le débat sur cette question à la quatrième Conférence d'examen. L'ONU a été priée de poursuivre ses efforts de sensibilisation et de continuer de garantir la transparence quant à l'état des contributions en diffusant chaque mois les informations voulues sur le site Web de la Convention et en adressant des rappels périodiques.

22. La réunion a fait observer que les États parties qui étaient en mesure de le faire devaient envisager de contribuer au Programme de parrainage en 2019 afin d'assurer une participation aussi large que possible à la quatrième Conférence d'examen.

23. La réunion a pris note de la proposition de tenir les réunions intersessions de l'année suivante du 18 au 20 mai 2020 et la dix-huitième Assemblée des États parties la semaine du 23 novembre 2020.

24. La réunion a pris note de la proposition du Président concernant la composition des comités et en a recommandé l'adoption à la quatrième Conférence d'examen comme suit :

a) Comité sur l'application de l'article 5 : Autriche et Canada (jusqu'à la clôture de la dix-huitième Assemblée des États parties) et Norvège et Zambie (jusqu'à la clôture de la dix-neuvième Assemblée des États parties) ;

b) Comité sur l'assistance aux victimes : Chili et Italie (jusqu'à la clôture de la dix-huitième Assemblée des États parties) et Suède et Thaïlande (jusqu'à la clôture de la dix-neuvième Assemblée des États parties) ;

c) Comité sur le renforcement de la coopération et de l'assistance : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Turquie (jusqu'à la clôture de la dix-huitième Assemblée des États parties) et Allemagne et Colombie (jusqu'à la clôture de la dix-neuvième Assemblée des États parties) ;

d) Comité sur le respect des obligations fondé sur la coopération : Iraq et Suisse (jusqu'à la clôture de la dix-huitième Assemblée des États parties) et Panama et Pologne (jusqu'à la clôture de la dix-neuvième Assemblée des États parties).

## **VI. Documentation**

25. La liste des documents de la seconde réunion préparatoire figure à l'annexe du présent rapport. Ces documents sont disponibles sur le Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (<http://documents.un.org>).

## **VII. Adoption du rapport d'activité de la seconde réunion préparatoire**

26. La réunion a adopté son projet de rapport d'activité, publié sous la cote APLC/CONF/2019/PM.2/CRP.2, tel que modifié oralement.

## Annexe

### Liste des documents

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
APLC/CONF/2019/PM.2/1	Ordre du jour provisoire de la seconde réunion préparatoire. Document soumis par la présidence
APLC/CONF/2019/PM.2/2	Rapport d'activité
APLC/CONF/2019/PM.2/WP.1 (en anglais seulement)	Draft Oslo Action Plan. Submitted by the President
APLC/CONF/2019/PM.2/WP.2 (en anglais seulement)	Draft provisional programme of work. Submitted by the President
APLC/CONF/2019/PM.2/WP.3 (en anglais seulement)	Draft Review of the Operation and the Status of the Convention on the Prohibition of the Use, Stockpiling, Production and Transfer of Antipersonnel mines and on Their Destruction 2014-2019. Submitted by the President
APLC/CONF/2019/PM.2/WP.4 (en anglais seulement)	Draft Elements for the Oslo Declaration on a Mine-Free World 2019. Submitted by the President
APLC/CONF/2019/PM.2/WP.5 (en anglais seulement)	Financial predictability and sustainability of United Nations assessed contributions. Report and draft recommendations. Submitted by the President
APLC/CONF/2019/PM.2/WP.6 (en anglais seulement)	Reflections on the meeting programme and machinery and draft recommendations. Submitted by the President
APLC/CONF/2019/PM.2/WP.7 (en anglais, espagnol et français seulement)	Conclusions du Conseil sur une position de l'Union Européenne concernant le renforcement de l'interdiction des mines antipersonnel dans la perspective de la quatrième conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, qui se tiendra du 25 au 29 novembre 2019 à Oslo
APLC/CONF/2019/PM.2/CRP.1 (en anglais seulement)	Updated draft Agenda for the Fourth Review Conference
APLC/CONF/2019/PM.2/MISC.1 (en anglais, espagnol et français seulement)	Liste provisoire des participants
APLC/CONF/2019/PM.2/INF.1 (en anglais, espagnol et français seulement)	Liste des participants